Développement de FIBANI

→ PROJET DE TERRITOIRE

Projet de territoire de conversion à l'agriculture biologique en viticulture

Région : Occitanie
Département : Gard
Délégation : Montpellier
Communes concernées : Communes de l'aire d'approvisionnement de la cave coopérative Vignoble de la Voie d'Héraclès
Bassin versant : Vistre Costière
Interlocuteurs Agence : Sébastien Tellier / Kévin Boisset

PRESENTATION DU PROJET

PORTEUR DE PROJET

SCA Vignoble de la Voie d'Héraclès
695 route du Grau du Roi
30920 Codognan
04 66 35 09 15

Partenaires techniques :

pour l'AB : Chambre d'Agriculture du Gard, ICV (Institut Coopératif du Vin), Stéphane Yerle consultant, SRDV (Société de Recherche et de Développement Viticole), Gérard Bertrand – négociant et acteur de la viticulteur biodynamique, EPTB Vistre-Vistrenque, SudVinBio, Fedon Gard.

pour les suivis naturalistes : Nestlé Waters Supply Sud - Source Perrier, Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau, Groupe Chiroptères, Fédération Départementale des Chasseurs du Gard / OFB

Partenaires financiers : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Nestlé Waters Supply Sud - Source Perrier.

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Dans les années 1990, voyant que sa source pouvait être sujette à des pollutions par les nitrates et pesticides qui auraient pu altérer ses qualités naturelles, le groupe Nestlé Waters Supply Sud- Source Perrier, demande à **quatre vignerons,** en fermage sur ses terres, d'adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, en 1994, **25 hectares** de vignes sont convertis à l'**agriculture biologique**. La première cuvée bio sort de la cave en 1997, une démarche peu commune dans ces années-là. Face à une demande croissante pour les vins produits à partir de raisins issus de l'agriculture biologique, les vignerons aux alentours se sont naturellement lancés dans cette voie et ont progressivement converti leurs terres afin de concilier **performances économique** et **environnementale** avec **innovation** à l'échelle de tout le territoire.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

La SCA Vignoble de la Voie d'Héraclès, dont le président est l'un des premiers à se lancer dans cette aventure du bio initiée par Perrier, est aujourd'hui la **plus grande cave coopérative de vins biologiques de France**. Située à Codognan dans le Gard, la cave coopérative développe l'**agriculture biologique** comme réponse aux enjeux de la **protection de la qualité de l'eau** et plus largement de la **protection de l'environnement** mais également comme réponse au **développement de l'emploi**

sur son aire d'approvisionnement. Aujourd'hui, la cave a une stratégie claire de croissance des volumes de vin produits à partir de raisins bio qui s'appuie sur une transition **numérique** et **écologique.**

OBJECTIFS

- ➔ Poursuivre le développement d'une démarche collective de conversion à la **viticulture biologique** pour atteindre 1500 hectares d'ici 2025, afin de **protéger les ressources en eau** et de **développer des emplois sur le territoire** ;
- ➔ Poursuivre le développement d'une **viticulture écologique** et sensibiliser les viticulteurs à l'adoption d'un maximum de **pratiques agroécologiques à l'échelle du territoire** : agroforesterie, enherbement des parcelles, protection de la biodiversité (auxiliaires des cultures comme les chauves-souris et oiseaux), raisonnement de l'irrigation…

DESCRIPTION DU PROJET

Initialement, le vignoble s'étendait sur **750 ha**, répartis entre les 68 exploitations adhérentes à la coopérative de Vergèze sur les communes de Vergèze, Aigues-Vives, Le Cailar, Codognan, Vestric-et-Candiac, Mus et les communes voisines. Un **nouveau site de vinification situé à Codognan**, à proximité du caveau de vente et placé sous le signe de la **haute technologie**, accueille les vendanges depuis 2018. En 2019, pour **augmenter les capacités de production**, la cave Vergèze-Codognan fusionne avec celle de Lédenon pour atteindre aujourd'hui 1100 ha. La cave, toujours en recherche d'**innovations environnementales,** se flatte d'être la plus importante du monde à produire du **vin sans sulfite ajouté.**

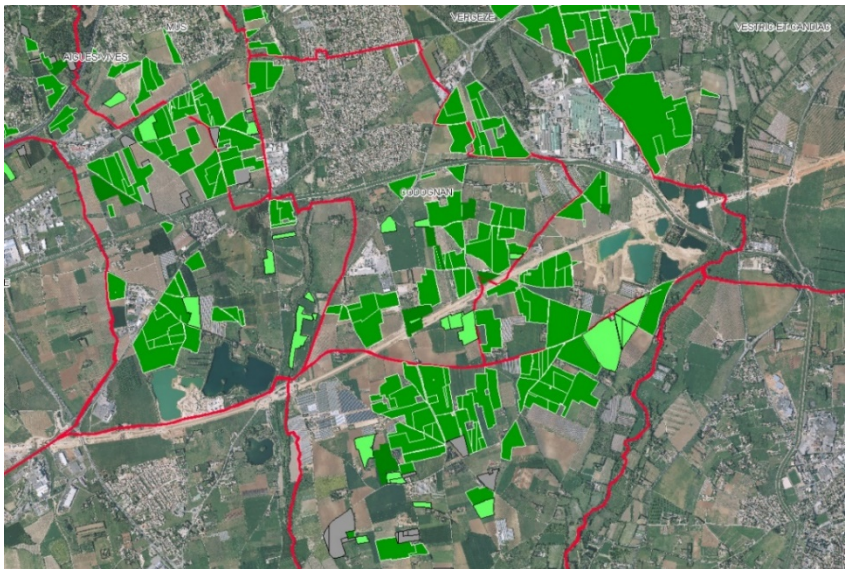

Parcelles converties (vert foncé) et en conversion (vert clair) à l'Agriculture Biologique autour de la commune de Codognan © Vignoble de la Voie d'Héraclès

LES OPERATIONS

➔ Conversion à l'agriculture biologique des vignobles

Le **développement** de l'agriculture biologique, sa **pérennisation** ainsi que sa **généralisation** ont été très importants depuis 1994 sur le vignoble d'Héraclès. En 2019, une fusion-absorption a été validée avec la cave de Lédenon. Les vignerons de Lédenon ont donc pu intégrer la cave coopérative de Vergèze-Codognan dès les vendanges 2019 et poursuivre leur conversion à l'agriculture biologique.. L'usage **d'herbicides** sur le territoire est donc extrêmement réduit et les autres produits de traitements sont majoritairement le **cuivre** (règlementation très stricte) et le **soufre** (lutte biologique). La cave coopérative se positionne comme acteur de la diffusion de bonnes pratiques sur son territoire. Son objectif est de favoriser le développement de l'agriculture biologique et **encourager le changement de pratiques** et donc la **réduction des herbicides** et de leurs **impacts.** Dans ce cadre, la cave travaille très étroitement avec l'EPTB Vistre Vistrenque et les collectivités gestionnaires des captages d'eau potable classés prioritaires comme Le Cailar, Vauvert ou encore Aimargues.

Pour accompagner les viticulteurs dans leur projet de conversion, la cave coopérative propose plusieurs aides :

- Des **aides financières** (ou primes) pendant les deuxième et troisième années de conversion ainsi qu'au moment de la plantation (de 1 000 à 4 000€ / ha). Elle propose également des avances sur récoltes et le financement du transport de la vendange ;
- Des **aides techniques** comme l'organisation de journées de démonstration et la possibilité de tester du matériel, l'accessibilité à des CUMA et à des groupements d'employeurs pour les travaux saisonniers, la réalisation d'essais portant sur des cépages résistants, divers amendements et des pratiques agricoles innovantes ainsi que la mutualisation d'un outil de traçabilité amont ;
- Des **aides humaines** avec un accompagnement par l'animatrice « vignoble », un tutorat entre coopérateurs nouvellement convertis et coopérateurs en agriculture biologique de longue date, des partenariats entre les acteurs territoriaux (Chambre d'Agriculture, techniciens…), un soutien administratif à la constitution des dossiers d'aides et un groupe projet pour aider à la croissance foncière de la cave.

RESULTATS

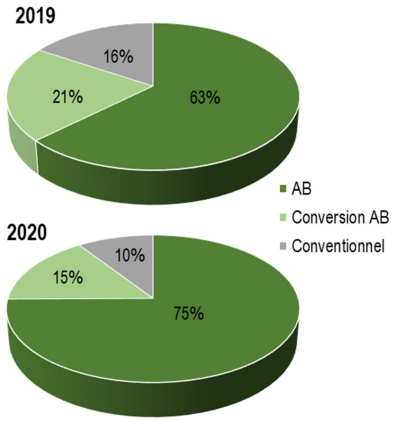

Le développement de l'agriculture biologique, en termes de surfaces comme en termes de nombre d'exploitants, est une des réussites de ces dernières années. La construction de la nouvelle cave a pérennisé sa dynamique, via son noyau dur, constitué en partie par le GIEE Héraclès (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental), existant de 2013 à 2018. L'augmentation du nombre de conversions entre 2017 et 2019 a été dynamisée par une incitation financière de la part de la cave mais également par celle d'un des partenaires négociants de la cave qui a rémunéré au prix bio les vins en conversion.

En 2019, 63% du parcellaire est labélisé en agriculture biologique et 21% est en conversion (1035 hectares engagés dont 38 ha nouvellement plantés) et en 2020, 75% est déjà converti et 15% en conversion dont la totalité des 280 ha appartenant à Perrier (1100 hectares engagés dont 45 ha nouvellement plantés). Finalement, avec 90% du parcellaire engagé dans une démarche bio, la cave Héraclès se positionne aujourd'hui en **leader du vin bio** grâce à l'engagement des vignerons.

➔ L'agro-écologie au sein des vignobles

Au-delà de la conversion à l'agriculture biologique, les vignerons adhérents de la cave ont décidé de monter un **projet agro-écologique** « BIO + » en 2014. Il s'agissait d'une démarche collective de protection des ressources en eau et plus globalement de l'environnement, et de développement de l'emploi, initiée par la cave et suivie par le GIEE Héraclès sur le territoire. Depuis 2014 cette démarche a été maintenue et approfondie et s'articule autour de diverses actions telles que :

Plantation de haies © Vignoble de la Voie d'Héraclès

- **l'accompagnement technique** pour la **lutte raisonnée contre** l'Eudémis (développement du procédé de **confusion sexuelle**) ;
- **l'irrigation raisonnée** suite à l'installation d'une station météo ;
- **les expérimentations** (enherbement, cépages résistants…) ;
- **la traçabilité** (en place sur 97% du vignoble en 2014) ;
- **les plantations de haies** composites multi-espèces et multifonctions (pièges à nitrates et anti-dérive pesticides, brise vent, zone refuge pour les auxiliaires et pour les oiseaux, protection contre le vol, anti-érosion, production de Bois Raméal Fragmenté, fonction paysagère) ;
- **l'installation de nichoirs et abris** à chauves-souris et nichoirs à oiseaux ;
- **l'animation des MAEC** sur le territoire du PAEC coordonnée par l'EPTB Vistre-Vistrenque.

Les projets en faveur de la **biodiversité** et du **paysage** prennent actuellement de l'ampleur. A titre d'exemple, les plantations de haies ont été initiées par le collectif et aujourd'hui, des exploitants moteurs se lancent dans les plantations en bordure de leurs parcelles. De plus, des projets en faveur des oiseaux et chauves-souris ont été mis en place avec le GIEE Héraclès et deux associations naturalistes (Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau, Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon).

RESULTATS (Zoom sur la préservation de la biodiversité) :

➔ Auxiliaires de culture

Le projet « favoriser les auxiliaires de culture dans la vigne » présente un double intérêt : tant **sur le plan agronomique** (consommateurs de ravageurs) qu'**écologique** (préservation de la biodiversité). Ce projet a suscité un vif engouement chez les vignerons, qui grâce à l'expertise apportée par les deux associations naturalistes ont pu installer de nombreux abris-nichoirs dans le paysage agricole. . Le suivi réalisé par le groupe Chiroptères Languedoc Roussilon, a permis de mettre en avant le fort taux d'occupation, ce qui incite donc à poursuivre le projet, ainsi que la sensibilisation et l'apprentissage desvignerons sur les auxiliaires de culture.

Installations de nichoirs à chauves-souris (auxiliaires des cultures) © Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon

➔ Agroforesterie

Ce projet collectif « plantons des haies » est unevraie réussite. Avec le soutien financier de Nestlé Waters-Perrier, ce sont 4 140 ml de haies composites multi fonctions qui ont été plantés chez 8 viticulteurs. Suscitant un vif intérêt chez les coopérateurs, de nouveaux projets de plantation devraient voir le jour. .

➔ Enherbement

La pratique « enherbement » résulte d'initiatives personnelles. Ellle est encore peu mise en œuvre sur le territoire. Seules quelques exploitations s'engagent actuellement dans l'enherbement : une seule pratique le semis de couverts diversifiés dans les inter-rangs, les autres pratiquant l'enherbement spontané d'hiver. Les premiers résultats de suivi montrent que les rendements n'ont pas été impactés.

Un site ultra performant

Nouvelle cave à Codognan © Vignoble de la Voie d'Héraclès

Dans une optique d'augmentation des capacités de production (surfaces et volumes), la cave de Vergèze-Codognan a fusionné avec la Cave de Lédenon et **un nouveau site de vinification** situé à Codognan, à proximité du caveau de vente et accueille les vendanges depuis 2018. La nouvelle cave permet de rester compétitif et performant et donc de **dynamiser le territoire.** Ce site est un bel exemple d'aménagement et de modernisation des chais de vinification et de très nombreux professionnels de la sphère viti-vinicole en cours de réflexion quant à une possible conversion à l'agriculture biologique viennent la visiter.

La nouvelle cave est caractérisée par :

- une capacité d'accueil de **120 000 hl** de production bio ;
- une **cave industrielle et innovante**, avec des partenariats R&D et nouvelles technologies ;
- un site hébergeant un **pôle de recherche** appliquée ;
- des coûts de cave maîtrisés pour les 30 prochaines années ;
- des **produits qualitatifs** et une **marque de référence sur le bio** pour des **débouchés commerciaux à l'international** ;
- accompagnement par des consultants spécialisés ;
- des savoirs faire spécifiques notamment comme la **vinification sans soufre**.

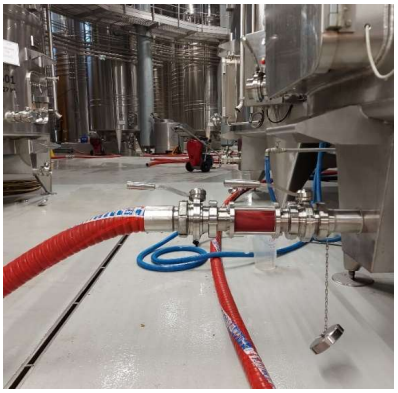

Vinification du rosé © Vignoble de la Voie d'Héraclès

GAINS ATTENDUS

POUR L'ENVIRONNEMENT

- **Amélioration de la qualité de l'eau et du sol** grâce à la diminution des pressions en pesticides ;
- **Diminution des prélèvements en eau** en estimant au mieux les besoins réels ;
- **Amélioration de la qualité de l'air** suite à la diminution des **émissions de gaz à effet de serre** vis-à-vis d'un moindre apport d'engrais chimique (l'épandage d'engrais chimique azoté génère de fortes quantités de gaz à effet de serre) et également lors de de leur fabrication et le transport qui ont des conséquences sur le réchauffement climatique ;
- **Amélioration de la qualité de l'air** suite à la diminution **de la pollution atmosphérique** vis-à-vis d'un moindre apport de pesticides qui a des conséquences sur la santé ;
- **Préservation de la biodiversité** suite à la diminution des pesticides dans les parcelles et la pose de différents nichoirs et à la plantation de haies (habitats et corridors écologiques en faveur de la Trame Verte et Bleue) ;
- **Amélioration de la séquestration du carbone dans le sol** grâce aux haies, enherbement des parcelles…

ECONOMIQUES

- Maintien de l'**emploi** sur le territoire et dynamique de reprise des exploitations ;
- **Meilleure valeur ajoutée** des productions.

TERRITOIRE

- **Actions positives sur le paysage** (enherbements, haies…) qui ont un impact sur le **cadre de vie** des riverains et l'augmentation de la **valeur ajoutée territoriale**.

SUIVI ET EVALUATION

➔ **Pour la conversion à l'agriculture biologique :**

Suivi : 2015 à 2018 : nombre de plantiers et superficies des parcelles en conventionnel converties et en conversion vers l'agriculture biologique. Dès 2019 : absorption de la cave de Lédenon en conversion vers l'agriculture biologique.

Evaluation : En conduite AB (en conversion AB et certifiées AB) : +20% entre 2015 et 2018. En 2019 : 120 ha supplémentaires via la fusion-absorption avec la cave de Lédenon en conversion AB.

➔ **Pour l'agroécologie :**

- **Auxiliaire de culture :**

Suivi : Fréquence de pose de nichoirs par les vignerons et taux d'occupation par les oiseaux et chauves-souris.

Evaluation : 2 exploitations du GIEE Héraclès ont régulièrement ajouté des nichoirs et l'ensemble des vignerons du GIEE en ont fabriqués et posés en début de projet représentant une couverture globale du vignoble. 70% d'occupation des nichoirs à oiseaux et 10% d'occupation des abris à chauve-souris (taux élevé pour les chauves-souris).

- **Plantation de haies (agroforesterie)**

Suivi : Métrage linéaire d'arbres plantés.

Evaluation : 4140 mètres linéaires de haies plantées entre 2016 et 2020 : inter- et intra-parcellaire avec de essences locales diversifiées.

POINTS FORTS DU PROJET

➔ Une coopérative **dynamique et engagée**, qui se préoccupe de son avenir (gouvernance et commissions actives, réflexion permanente sur les améliorations au vignoble et à la cave et partenaires des leaders techniques et commerciaux de la filière vitivinicole du Sud de la France) ;

➔ Une cave adaptée au portage et à la réalisation du projet grâce à sa position d'interface entre **les enjeux des vignerons et leur stratégie**, et entre **la production et les attentes clients** ;

- ➔ Une cave qui a du recul pour la **légitimité et le développement des innovations** tant sur le plan de la viticulture que sur celui de l'œnologie ;
- ➔ Un **système de fonctionnement agile**, privilégiant les rapports humains et l'efficacité opérationnelle ;
- ➔ Un **bassin d'emplois** significatif et en développement (plus de 500 emplois aujourd'hui à 1000 emplois durables prévus pour l'avenir en intégrant vignerons, salariés, fournisseurs directs et indirects) ;
- ➔ Des **revenus** par hectare élevés pour les coopérateurs.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ➔ Difficulté pour mettre en place certains projets environnementaux secondaires à côté de la production en agriculture biologique comme :
  - la **biodynamie** du fait de sa dimension ésotérique qui n'a pas encore convaincue les vignerons en termes de bénéfice sur les pratiques pour l'environnement ou pour la performance agronomique ;
  - le projet de **compost** est resté à l'arrêt pendant longtemps car le compostage à la ferme demande une trop grosse mise en œuvre (aire de compostage, difficultés d'épandage, manque de matériel, temps).

LES PERSPECTIVES

Pilotage de l'irrigation en fonction des données acquises par la station météo
© Vignoble de la Voie d'Héraclès

Essais avec des cépages résistants
© Vignoble de la Voie d'Héraclès

- ➔ Poursuivre **le développement de l'agriculture biologique**, notamment sur le nouveau territoire de la cave (ancienne cave coopérative de Lédenon) pour atteindre l'objectif des 1500 hectares convertis en 2025 et **l'accompagnement des nouveaux coopérateurs** vers la conversion ;
- ➔ Maintenir le projet de **création d'habitats pour les auxiliaires de culture** via la recherche de financements pour poursuivre le travail des deux associations (Association des Amis du Parc Ornithologique du Pont de Gau, Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon) et poursuivre les suivis et les préconisations auprès des viticulteurs ; Initier un projet Agrifaune d'amélioration de la gestion des bordures de parcelles et des inter-rangs pour l'accueil de la faune en contexte méditerranéen en partenariat avec l'OFB, NWSS et la fédération des chasseurs du Gard ;
- ➔ Augmenter les capacités de production de **vin biologique**
- ➔ Continuer la **plantation de haies** entreprise par les quatre exploitations les plus intéressées et intégrer de nouvelles exploitations à ce projet ;
- ➔ Optimiser le **pilotage de l'irrigation** (viticulture de précision) en fonction de données issues de stations météo, d'un Outil d'Aide à la Décision (OAD) et des observations terrains ;
- ➔ Continuer les **essais de cépages résistants** avec la plantation de plusieurs parcelles sur 17 ha ce qui permettrait de faire une cuvée « cépages résistants » valorisée comme telle, les **essais sur l'enherbement** avec la mise en place d'un enherbement spontané hivernal (80 ha) et les **essais de bio-protection** (200 ha) avec l'application de levures directement dans les parcelles ;
- ➔ Travailler sur les produits autorisés en agriculture biologique pour maîtriser les cryptoblabes (nouveaux ravageurs) et la flavescence dorée car les produits autorisés en bio peuvent s'avérer difficile à positionner pour une efficacité optimale ;
- ➔ Réfléchir **collectivement aux nouveaux encépagements** (pour production de blanc, rouge, rosé) selon les tendances du marché ;

- ➔ Développer le **compost** (seulement 6 exploitants actuellement) notamment via l'utilisation de la plateforme de criblage de déchets créée à Vestric-et-Candiac ;
- ➔ Familiariser la cave avec le **process de vinification de la biodynamie** (seulement 10 ha) et création d'un marché dédié.

SOURCES

- *Site internet :* http://www.caveau-heracles.com/
- *Vidéo de présentation de la cave coopérative :* http://cave.caveau-heracles.com/actualites/inauguration-cave-heracles-2018
- *Plaquette de présentation : Horizon 2025, un projet d'entreprise « croissance bio »,* Vignoble de la Voie d'Héraclès, 4p., 2018.
- *Bilan intermédiaire et/ou finale GIEE Héraclès– formulaire en Région Occitanie,* Vignoble de la Voie d'Héraclès, 13 p., 2020.
- *Les COOP' grapillent du terrain,* Le Monde, 3p., 2020.
- *Initiative de plantation de plantes pérennes en bout de rangs de vignes, 2p. Perrier et Cave Coopérative d'Héraclès, 2020.*
- *Bilan activités 2014 AERMC « Projet Agro-écologique : Démarche collective de protection des ressources en eau par la viticulture biologique », 17p.,* Vignoble de la Voie d'Héraclès, 2014.

Date de rédaction : Février 2021